

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 16 mai 2019

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 30 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Sylvia BARTHELEMY - François BERNARDINI - Roland BLUM - Patrick BORÉ - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Martine CESARI - Gaby CHARROUX - Arlette FRUCTUS - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Nicolas ISNARD - Maryse JOISSAINS MASINI - Didier KHELFA - Richard MALLIÉ - Xavier MERY - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Eric LE DISSÈS.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

TVP 002-5930/19/BM

■ Attribution d'une participation financière à l'Office Métropolitain de Tourisme et des Congrès de Marseille pour l'organisation du salon "Rendez-vous en France 2019" - Approbation d'une convention MET 19/10746/BM

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Le salon « Rendez-vous en France 2019 » est un événement majeur de la promotion touristique organisé chaque année par Atout France, avec l'ensemble des Comités Régionaux de Tourisme français (CRT). C'est le salon « multi-marchés » de référence en France ; il a lieu chaque année au mois de mars dans une ville française différente.

Ce salon exclusivement BtoB (Business to Business) est un moment privilégié d'échanges commerciaux, effectués sous forme de rendez-vous programmés, avec les tour-opérateurs des marchés européens et lointains invités. Ainsi, plus de 900 tours opérateurs du monde entier se font courtiser par les destinations françaises. La moitié d'entre eux visitent la région retenue au travers de pré-tours thématiques les jours qui précèdent ce workshop.

Après Rouen en 2017 et Paris en 2018, Marseille-Provence a décidé de se porter candidate au travers d'une candidature collective portée par l'Office Métropolitain de Tourisme et des Congrès de Marseille, l'ADT Provence Tourisme, et le Comité Régional du Tourisme Provence Alpes Côte d'Azur, intitulée « Marseille Provence Candidate ».

Un gros travail en amont a été fourni, une pétition de 1 144 signataires soutenant ce projet a été transmise à Atout France pour montrer tout l'intérêt de la destination à accueillir ce salon.

Signé le 16 Mai 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 17 mai 2019

La 14ème édition de ce salon, leader en matière d'intermédiation touristique, s'est tenue à Marseille, du 19 au 20 mars 2019.

Les enjeux sont importants pour la destination : en région Sud, le tourisme génère 141 000 emplois, 218 millions de nuitées touristiques et 18.9 milliards de recettes annuelles. Sur la seule ville de Marseille, le secteur représente 18 000 emplois directs, 5 millions de touristes et un milliard d'euros de recettes touristiques. Cette bonne dynamique s'exprime aussi par des arrivées aériennes en hausse de 4.3 % par rapport à 2017 et des croisières en progression de 11 % en terme de trafic total de passagers.

Ce salon est l'un des plus grands salons du tourisme au monde. Plus de 900 tour-opérateurs et agences de voyage venus du monde entier ont été accueillis, soit près de 70 pays représentés. Des éductours organisés en région (dont 13 dans les Bouches-du-Rhône) ont permis la découverte des atouts de la Provence, en amont du salon.

Ce rendez-vous fut l'occasion unique de présenter tout le potentiel touristique qu'offre notre destination avec 5 temps forts identifiés :

- Du 15 au 18 mars : 26 pré-tours en Provence Alpes Côte d'Azur ;
- Le 18 mars : Soirée d'accueil du Mucem aux Halles de la Major ;
- Le 19 mars et 20 mars : salon professionnel au Parc Chanot avec la participation de 900 tour-opérateurs et de 1000 exposants de toute la France ;
- Conférence et accueil de la presse professionnelle internationale / 40 journalistes environ ;
- Le 19 mars : Soirée France au Palais du Pharo / 2000 personnes ;
- Le 20 mars : Soirée de clôture à la Réale / 700 personnes.

L'Office Métropolitain de Tourisme et des Congrès de Marseille a eu notamment en charge l'accueil des participants avec un dispositif important à l'aéroport Marseille Provence et à la gare Saint-Charles, mais aussi dans les hôtels et pour les trois soirées.

Cet événement fut une grande opportunité pour la Métropole Aix-Marseille-Provence; l'occasion à été donnée de présenter les nombreux atouts touristiques et de développer ainsi l'attractivité économique pour les années à venir.

Enfin, l'Office a eu également en charge l'organisation de la soirée d'accueil du 18 mars et celle de clôture le 20 mars 2019.

Pour la Métropole Aix-Marseille-Provence, territoire hôte, ce salon représentait donc une opportunité unique pour renforcer son attractivité économique et touristique, et profiter au rayonnement du territoire, en mettant en avant l'excellence et les atouts de la Provence.

Il est donc proposé au Bureau de la Métropole d'approuver l'octroi d'une participation financière de 100 000 euros à l'Office Métropolitain de Tourisme et des Congrès de Marseille.

Il est précisé qu'il convient de déroger à l'article 12.2 du Règlement Budgétaire et Financier approuvé par délibération n° HN 021-07/04/16/CM du Conseil de la Métropole du 7 avril 2016, et d'attribuer cette subvention après la réalisation de la manifestation.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Signé le 16 Mai 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 17 mai 2019

- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°TVP 001-2841/17/CM du Conseil de la Métropole du 19 octobre 2017 portant orientations de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur les compétences liées au tourisme ;
- La délibération FAG 21-5718/19/CM du 28 mars 2019 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que l'objectif de la Métropole Aix-Marseille-Provence est de favoriser le rayonnement touristique du territoire en France et à l'étranger.
- Que Rendez-vous en France 2019 est l'évènement majeur du tourisme en BTB (business to business) préparé conjointement par l'Office de Tourisme de Marseille, le CRT et Provence Tourisme.

Délibère

Article 1 :

Est attribuée une participation financière d'un montant de 100 000 euros à l'Office Métropolitain de Tourisme et des Congrès de Marseille pour l'organisation de Rendez-vous en France 2019.

Article 2 :

Est approuvée la convention ci-annexée avec l'Office Métropolitain de Tourisme et des Congrès de Marseille.

Article 3 :

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer cette convention et tout document y afférent.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget principal 2019 de la Métropole Aix-Marseille-Provence, Sous-politique B330 – Nature 657382 – Fonction 64.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
La Vice-Présidente Déléguée
Promotion et Développement du tourisme

Danielle MILON

Signé le 16 Mai 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 17 mai 2019